

**Etre
heureux,
c'est bon
pour
la santé**

Esprit Santé
HCR



HCR - IDCC 1979

Hôtels, Cafés, Restaurants

Esprit'Santé

HCR

HCR - IDCC 1979

Hôtels, Cafés, Restaurants

ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE, C'EST VOUS PROPOSER UNE SOLUTION SANTÉ ADAPTÉE À VOTRE ACTIVITÉ

Esprit'Santé Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR), est une solution performante conforme à la réglementation 100% Santé. Avec elle, vous disposez d'une complémentaire santé souple et spécifiquement adaptée aux **besoins de tous les métiers du secteur**, souvent sédentaires et exigeants (stress, troubles musculo-squelettiques, délicat équilibre entre vie professionnelle et personnelle...). Responsable, elle vous permet également de bénéficier des **avantages fiscaux** et **sociaux** associés et d'une taxe d'assurance réduite.

ÊTRE ENGAGÉ POUR VOS SALARIÉS, POUR FAIRE DE VOTRE MUTUELLE UN ATOUT

Vous souhaitez faire d'une obligation légale une force ? Fidélisez vos collaborateurs grâce aux avantages de leur contrat santé et offrez à vos salariés une protection sociale alliant efficacité, flexibilité et simplicité. Avec **Esprit'Santé HCR**, faites le choix d'une mutuelle santé qui répond précisément aux **attentes de votre convention collective** et aux besoins de votre entreprise.

Garanties élevées, tarifs accessibles, clarté de l'offre, services Mieux-Être, accompagnement privilégié... **Quels que soient les besoins spécifiques de vos salariés, nos formules y répondent** et proposent également une **Option Plus** accessible individuellement pour une prise en charge renforcée.

ÊTRE PERFORMANT SUR LES POINTS QUI COMPTENT POUR VOUS

Esprit'Santé HCR, c'est :

- une offre qui répond aux exigences et spécificités de votre métier (prévention du stress, téléconsultation...),
- des **services** et **remboursements mieux-être** qui valorisent votre politique RH en répondant aux préoccupations **santé et bien-être** de vos salariés (aides aux aidants, médecines douces, sevrage tabagique...),
- une **offre conforme** à l'accord négocié par la **convention collective du secteur HCR (IDCC 1979)** vous garantissant le respect de vos obligations conventionnelles,
- une offre **simple et facile** à souscrire grâce à l'accompagnement de nos conseillers,
- un espace Entreprise dédié pour **faciliter vos démarches** administratives en ligne.

Pour vos salariés, Esprit'Santé HCR garantit :

- une protection sociale complémentaire optimale,
- de **l'assistance en inclusion** : écoute psychologique, aide-ménagère, garde d'enfant...
- des **services porteurs de mieux-être** : réseaux de soins Itelis, actions de prévention en entreprise...



VOS FORMULES ET PRISES EN CHARGE EN DÉTAIL

Découvrez un contrat aux multiples possibilités, garanties et formules pour assurer à vos salariés et vous-même une mutuelle à la hauteur des exigences de votre métier.

Les remboursements mentionnés dans la grille s'appliquent dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés et sous réserve de déclaration d'un médecin traitant. Ils comprennent la part de la Sécurité sociale et interviennent dans la limite des frais réellement engagés.

	Formule F1 Conventionnelle	Formule F2 Médium	Formule F3 Supérieure
HOSPITALISATION (y compris maternité)			
Frais de séjour	190% BR	350% BR	450% BR
Honoraires praticiens adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	330% BR	350% BR	450% BR
Honoraires praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	200% BR	200% BR	200% BR
Forfait journalier hospitalier	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels
Chambre particulière (avec hébergement)	50 € / jour	70 € / jour	115 € / jour
Lit d'accompagnant	15 € / jour	35 € / jour	55 € / jour
Maternité : allocation naissance ou adoption - par enfant	8% PMSS	8% PMSS	8% PMSS
Chambre particulière maternité (par jour, 8 jours maximum)	1,5% PMSS	2,5% PMSS	3,5% PMSS
SOINS COURANTS			
HONORAIRES MÉDICAUX : consultations et visites de généralistes et spécialistes			
Praticiens adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	120% BR	250% BR	450% BR
Praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	100% BR	200% BR	200% BR
HONORAIRES MÉDICAUX : actes de spécialités et de petite chirurgie (réalisés en cabinet)			
Praticiens adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	120% BR	250% BR	450% BR
Praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	100% BR	200% BR	200% BR
HONORAIRES MÉDICAUX : actes d'imagerie, de radiologie et d'échographie			
Praticiens adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	100% BR	250% BR	450% BR
Praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	100% BR	200% BR	200% BR
HONORAIRES PARAMÉDICAUX : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes			
	100% BR	250% BR	450% BR
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE : actes de biologie et prélèvements			
	100% BR	250% BR	450% BR
MATÉRIEL MÉDICAL (dispositifs médicaux, produits et prestations inscrits à la liste prévue à l'article L.165-1 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion des dispositifs médicaux intégrés dans d'autres postes).			
Matériel et prothèses (autres que dentaires et auditives) remboursés par la Sécurité sociale à 100% BR	165% BR	250% BR	400% BR
Matériel et prothèses (autres que dentaires et auditives) remboursés par la Sécurité sociale à 60% BR	125% BR	250% BR	400% BR
Petit appareillage remboursé par la Sécurité sociale	160% BR	250% BR	400% BR
MÉDICAMENTS : tous les médicaments prescrits remboursés par la Sécurité sociale (y compris les honoraires de dispensation)			
	100% BR	100% BR	100% BR
TRANSPORT remboursé par la Sécurité sociale : frais d'ambulance, VSL, Samu, Taxi conventionné			
	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE			
SOINS DENTAIRES			
	100% BR	100% BR	100% BR
PROTHÈSES DENTAIRES remboursées par la Sécurité sociale			
 Prothèses 100% Santé (telles que définies règlementairement)	100% frais réels dans le respect des honoraires limites de facturation		
Prothèses (y compris prothèse sur implant ; hors inlay-onlay) à tarifs maîtrisés ou à tarifs libres (remboursement plafonné aux honoraires limites de facturation dans le cadre du tarif maîtrisé)	370% BR	400% BR	500% BR
Inlays-onlays à tarifs maîtrisés ou à tarifs libres (remboursement plafonné aux honoraires limites de facturation dans le cadre du tarif maîtrisé)	270% BR	300% BR	450% BR
PROTHÈSES DENTAIRES non remboursées par la Sécurité sociale (BR reconstituée sur la base de 107,50€)	300% BR	350% BR	500% BR
ORTHODONTIE			
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	266% BR	350% BR	500% BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (assuré de moins de 25 ans) (BR reconstituée sur la base de 193,50€).	100% BR	250% BR	350% BR
AUTRES ACTES DENTAIRES non remboursés par la Sécurité sociale			
Parodontologie (forfait global par an et par bénéficiaire)	-	200€	200€
Implantologie (forfait global par an et par bénéficiaire)	300€	300€	500€

Définition BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale sur laquelle est calculé le montant du remboursement. En secteur non conventionné, le tarif d'autorité ou le tarif en vigueur est appliqué (tarif forfaitaire très inférieur au tarif de convention).

Formule F1
Conventionnelle

Formule F2
Medium

Formule F3
Supérieure

OPTIQUE (Remboursement limité à 1 équipement (2 verres et 1 monture) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition, sauf pour les moins de 16 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, auxquels cas la limitation est d'un équipement par an)

EQUIPEMENTS OPTIQUES 100% SANTÉ Adulte/Enfant (tels que définis réglementairement)

 Verres quel que soit le niveau de la correction Prestation d'appairage et prestation d'adaptation de l'ordonnance en cas de renouvellement	100% Frais Réels dans le respect des prix limites de vente
 Monture	100% Frais Réels dans la limite de 30 €

EQUIPEMENTS À PRIX LIBRE : Adulte/Enfant

Verre simple	160 €	160 €	160 €
Verre complexe	300 €	300 €	300 €
Verre hypercomplexe	311 €	350 €	350 €
Monture	100 €	100 €	100 €

LENTILLES (forfait par an et par bénéficiaire)

Lentilles prescrites remboursées, y compris jetables⁽²⁾	250 €	250 €	250 €
Lentilles prescrites non remboursées, y compris jetables	250 €	250 €	250 €

CHIRURGIE RÉFRACTIVE (forfait annuel par oeil)

	-	350 €	450 €
--	---	-------	-------

AIDES AUDITIVES remboursement limité à un équipement tous les 4 ans par oreille à compter de la date d'acquisition.

 EQUIPEMENTS 100% SANTÉ (tels que définis réglementairement) : adulte ou enfant	100% Frais Réels dans le respect des prix limites de vente
---	--

EQUIPEMENTS À PRIX LIBRE

Aide auditive adulte à partir de 21 ans (par oreille)	400 € /oreille + 125% BR	400 € /oreille + 125% BR	400 € /oreille + 125% BR
Aide auditive enfant jusqu'à 20 ans inclus ou personne atteinte de cécité (par oreille)	1700 € /oreille	1700 € /oreille	1700 € /oreille
Accessoires (piles) remboursés par la Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR

CURES THERMALES (remboursées par la Sécurité sociale)

Honoraires médicaux	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait pour frais non remboursés (par an et par bénéficiaire)	-	200 €	250 €

MÉDECINES DOUCES, CONTRACEPTION ET PRÉVENTION

Médecines douces non remboursées par la Sécurité sociale : ostéopathie, chiropractie, étiopathie, acupuncture, pédicure-podologie (forfait global par an et par bénéficiaire)	300 €	300 €	300 €
Contraception prescrite non remboursée par la Sécurité sociale (par an et par bénéficiaire)	3% PMSS	3% PMSS	3% PMSS
Sevrage tabagique : patchs inscrits sur la liste de la Sécurité sociale (par an et par bénéficiaire)	80 €	80 €	80 €
Tous les actes de prévention du contrat responsable	100 % BR	100 % BR	100 % BR

LES SERVICES +

Tiers payant national Plan Santé			
Accès aux réseaux de professionnels de santé Itelis (opticiens, centres de chirurgie réfractive, chirurgiens-dentistes, audioprothésistes)			
Assistance Vie quotidienne			
Protection juridique médicale	OUI	OUI	OUI
Téléconsultation médicale illimitée			
Fonds social Mutuelle Mieux-Être			
Catalogue de vacances « BTP Vacances »			

(1) Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée au sens de l'article L871-1 du Code de la Sécurité sociale : OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ou OPTAM-CO (option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique).

(2) Lorsque le plafond du forfait est atteint, le remboursement est limité au ticket modérateur pour les lentilles remboursées par la Sécurité sociale.

ÊTRE PRÉSENT, C'EST ÊTRE LÀ QUAND VOUS EN AVEZ BESOIN.



Le réseau de santé Itelis réduit les restes à charge chez les opticiens, les audioprothésistes et les dentistes partenaires pour vos collaborateurs.

Optique : 40% d'économie sur les verres en moyenne, au moins 15% sur les montures et 10% sur les lentilles.

Dentaire : jusqu'à 15% sur les prothèses courantes, 25% d'économie sur un traitement implantaire...

Audioprothèse : 15% d'économie sur les aides auditives, 0 reste à charge sur les piles...

Chirurgie réfractive : à partir de 1 400€ pour les deux yeux...

Les services Mieux-Être Allo Santé pour accompagner vos salariés au quotidien :

- **Des conseils d'experts :** conseils médicaux, juridiques, sociaux...
- **Un suivi personnalisé en cas d'hospitalisation :** infirmière, aide-ménagère, garde d'enfants, portage de repas, aide au retour à domicile...
- **Un accompagnement vie pratique :** prévention des risques cardio-vasculaires...
- **Un accompagnement d'aide aux aidants :** bilan 360° du « couple » aidant/aidé.



La téléconsultation médicale 24h/24 et 7j/7 par écrit, visio ou appel audio grâce à un large réseau de médecins libéraux.



Une protection juridique médicale offre à vos salariés une prise en charge de tous les litiges (erreur médicale, défaut de conseil...) en cas de problèmes de santé.



Des actions de prévention qui rendent la santé accessible à tout moment : informations santé, newsletter, accompagnement pour la mise en place d'actions de prévention ou de dépistage.



Le fonds social pour venir en aide aux salariés en difficultés financières suite à des problèmes de santé.



Le tiers payant national pour éviter les avances de frais même en cas de déplacement.



Le catalogue vacances avec l'accès à des séjours, circuits touristiques, résidences locatives et villages vacances, en France et à l'étranger, à tarifs très avantageux.



ÊTRE CLAIR, C'EST VOUS AIDER À BIEN CHOISIR.

A chaque besoin sa couverture santé

Sélectionnez votre formule en fonction de votre politique salariale, de votre budget, des spécificités de votre entreprise (la participation financière de l'entreprise doit être au minimum de 50% sur le socle collectif).

Vous choisissez le socle collectif parmi l'une de nos

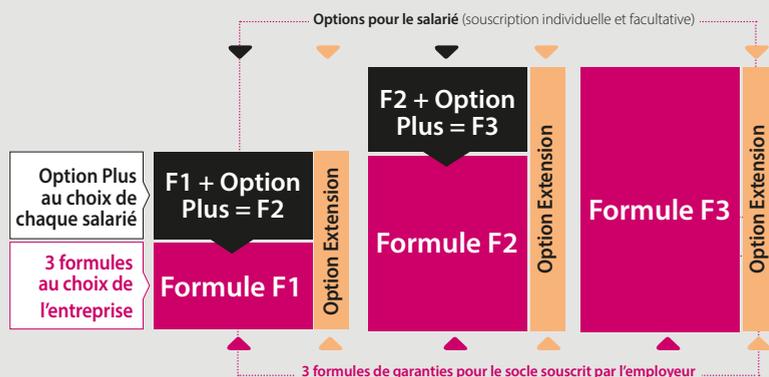
3 formules de garanties **F1** **F2** ou **F3**

- Notre **formule F1** est strictement conforme aux garanties négociées par votre branche.
- Vous avez la possibilité d'étendre la couverture à la famille du salarié avec l'**Option Extension**

Une Option Plus pour vos collaborateurs

En complément de leur couverture collective, les salariés qui le souhaitent peuvent souscrire individuellement une **Option Plus** complémentaire afin d'améliorer leurs remboursements.

L'**Option Plus** permet au salarié d'accéder au niveau supérieur de garanties.



Une Option Extension* pour les conjoints de vos salariés

L'**Option Extension** permet d'étendre la garantie à la famille du salarié. Si cette option est souscrite par l'entreprise, elle couvre alors obligatoirement les conjoints de tous les salariés de l'entreprise. Si non, elle est au choix de chaque collaborateur.

*Option à la disposition de l'entreprise ou du salarié.

Esprit'Santé

HCR

ÊTRE MUTUALISTE, C'EST ÊTRE TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE !

Votre offre Esprit'Santé HCR en bref

- **Une offre conforme au 100% Santé** qui garantit aux assurés un reste à charge zéro sur les paniers 100% Santé en optique, dentaire et aides auditives pour toutes les formules,
- **Une offre responsable et conforme** au cahier des charges de votre convention collective,
- **Des garanties adaptées** aux principaux risques rencontrés par vos salariés (travail en horaires décalés, station debout prolongée, chute...),
- **La possibilité pour le salarié d'étendre sa couverture** à sa famille
- **Des services d'assistance pour accompagner** vos collaborateurs dans diverses situations : hospitalisation, maladies graves...
- **Des services de prévention** mis en place en accord avec les DRH valorisant la politique sociale de votre entreprise (sensibilisation aux risques d'addiction),
- **Des espaces connectés** pour faciliter le suivi de la vie de son contrat,
- **Des services pour faciliter les démarches de vos salariés au quotidien** : tiers-payant, réseaux de santé à tarifs avantageux...



ÊTRE EN CONFIANCE, C'EST GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DE VOS COLLABORATEURS

Avec plus de 90 ans d'expérience, 4 000 entreprises couvertes et 240 000 adhérents individuels, Mutuelle Mieux-Être vous assure expertise et professionnalisme tout au long de la durée de vie de votre contrat. Pour vous, comme pour vos salariés, c'est une garantie de sérénité.

Vous aussi, optez pour le Mieux-Être au quotidien !

Retrouvez-nous sur

mieux-etre.fr



mUTUELLE
MIEUXÊTRE

Faire mieux pour vous

MUTUELLE MIEUX-ÊTRE
Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité - SIREN n°775 659 907
171 avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11 - Tél. 01 44 93 11 00

Adhérente
**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**

